

**BUREAU METROPOLITAIN DU 29 NOVEMBRE 2019
Délibération n° 2019 - 158**

08 - Nantes – Transfert d'office dans le domaine public de la voirie métropolitaine de la rue des Chantiers de Crucy – Engagement de la procédure – Avis sur le projet

Date de la convocation : 22 novembre 2019

Nombre de Membres du Bureau en exercice : 47

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Mahel COPPEY

Présents : 33

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BESLIER Laure, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, Mme CHIRON Pascale, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, M. MORIVAL Benjamin, Mme NAEL Myriam, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain

Absents et représentés : 11

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. BOLO Pascal (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme CHEVALLEREAU Claudine (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. GARREAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme LAERNOES Julie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme LE BERRE Dominique (pouvoir à M. LUCAS Michel), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph), M. MOUNIER Serge (pouvoir à M. VEY Alain), Mme NEDELEC Marie-Hélène (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absents : 3

Mme DUPORT Sandrine, M. HAY Pierre, M. NICOLAS Gilles

Délibération

Bureau métropolitain du 29 novembre 2019

08 - Nantes – Transfert d’office dans le domaine public de la voirie métropolitaine de la rue des Chantiers de Crucy – Engagement de la procédure – Avis sur le projet

Exposé

La rue des Chantiers de Crucy à Nantes est une voie privée cadastrée section HZ n°49 en statut de BND d’une superficie de 1695 m², et section HZ n°50p pour 26m², appartenant à la société SECODIM, 42 rue de la Linterie, 44118 La Chevrolière, pour une contenance totale de 1721 m² et située dans la zone d’aménagement concerté du Bas Chantenay.

La rue appartient à 103 propriétaires, dont 74 copropriétaires répartis dans 3 résidences. En 2013, un certain nombre de copropriétaires ont formulé une demande de classement de la rue des Chantiers de Crucy dans le domaine public de voirie communautaire.

La voie répondant aux critères établis par Nantes Métropole, une procédure amiable a été lancée, mais le quorum nécessaire n’a jamais été atteint lors des assemblées générales des copropriétaires, malgré les relances.

Nantes Métropole est propriétaire de la moitié de la voie.

Dans le but de clôturer ce dossier et dans la perspective de l’aménagement du Bas Chantenay, il est proposé d’engager la procédure de transfert d’office de cette voie privée,

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d’habitations peut en effet, après enquête publique, être transférée d’office sans indemnité dans le domaine public métropolitain dans les conditions fixées à l’article L. 318-3 du code de l’urbanisme.

En application de l’article R318-10 du même code, l’enquête est ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

A l’issue de l’enquête publique, la décision de transfert d’office dans le domaine public sera prise par délibération du Bureau Métropolitain. En cas d’opposition d’un ou plusieurs propriétaires, Monsieur le Préfet sera sollicité pour qu’il prenne, par arrêté, la décision de transfert.

La décision de l’autorité administrative portant transfert vaudra classement dans le domaine public et éteindra par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

L’article R.318-10 du Code de l’urbanisme précise que l’organe délibérant doit donner son avis sur ce projet dans un délai de 4 mois.

Le Bureau délibère et à l’unanimité

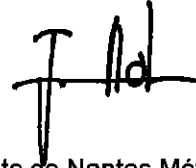
1 – décide, en application des dispositions des articles L318-3 et R318-10 du code de l’urbanisme, d’engager la procédure de transfert d’office dans le domaine public de la voirie métropolitaine de la parcelle cadastrée section HZ n°49, d’une superficie de 1695 m² en statut de BND et section HZ n°50p pour 26 m², appartenant à la société SECODIM, 42 rue de la Linterie à 44118 La Chevrolière, constituant le terrain d’assiette de la rue des Chantiers de Crucy à Nantes, d’une contenance totale de 1721 m²,

2 – donne un avis favorable au projet.

3 – autorise Madame la Présidente à conduire la procédure administrative, notamment s'agissant de l'ouverture de l'enquête publique préalable au classement d'office, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 novembre 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 6 décembre 2019

Transmise en préfecture le

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191129-2019_158DB-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019